

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Extraits de décisions

Réunie le 17 février 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a autorisé à la SAS CLOUP la création par déplacement et extension de 1 611,97 m² d'un magasin à l enseigne Les Briconautes situé sur la commune de Sarlat la Canéda.

Réunie le 17 février 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a autorisé à la SAS DISPER l'extension de 253 m² du supermarché E. Leclerc et la création d'une galerie marchande de 140 m² composée de 2 boutiques situés sur la commune de Périgueux.

Réunie le 17 février 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a autorisé à la SNC PERIGUEUX 2, la SARL DORDOGNE IMMOBILIER et la SAS 96 la restructuration et l'extension de 3 430 m² de la galerie marchande du centre commercial La Feuilleraie située sur la commune de Trélissac.